



AVIS PUBLIC

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES A HUIS CLOS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que suivant les recommandations du gouvernement du Québec et la passation de la MRC d'Antoine-Labelle au palier d'alerte numéro 4 (zone rouge), les séances du conseil municipal seront tenues à huis clos. Toutefois, les séances seront filmées et diffusées à la télévision afin de respecter leur caractère public.

Également, les citoyens auront la possibilité de faire parvenir leurs questions au conseil municipal en transmettant un courriel à greffe@villemontlaurier.qc.ca ou une lettre par courrier postal au 300, boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier, Québec J9L 1J9 ou en la déposant dans la boîte bleue située à l'arrière de l'hôtel de ville. Les questions devront être reçues avant 16 h la journée même de la séance afin qu'elles soient traitées par le conseil municipal.

Dans l'éventualité où la MRC d'Antoine-Labelle se retrouverait de nouveau au palier d'alerte numéro 3 (zone orange), les séances du conseil pourront se tenir en présence du public dans le respect des règles de distanciation physique et autres règles mises en place par le gouvernement du Québec. De plus, ces moyens de communication resteront disponibles.

Pour de plus amples informations concernant les séances du conseil ou pour vous informer du développement de la situation, nous vous invitons à consulter le site internet de la Ville à l'adresse suivante <https://www.villemontlaurier.qc.ca/>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 20^e jour de janvier 2021
Stéphanie Lelièvre, greffière